PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

Membres du Conseil : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 3
Absents : 4

Date de Convocation : 02/03/2021

L'an deux mille vingt et un et le onze mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée- Donne pouvoir à Serge FAUDRIN	**MME GOMEZ**	Présente	**M REY**	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	**M GONDRAN**	Présent	**MME ROCHE**	Présente
M DELETTE	Présent	**M HERMAN**	Présent	**MME ROUZAUD V**	Présente
M DENIZE	Présent	**MME INTARTAGLIA**	Absente excusée- Donne pouvoir à Virginie ROUZAUD	**MME ROUZAUD G**	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	**M JUNG**	Absent excusé	**MME THEBAULT**	Présente
M FAUDRIN	Présent	**M MICHAILIDES**	Présent	**MME THURIN**	Absente excusée- Donne pouvoir à Marie Rose DI BERNARDO
MME FILHOL	Présente	**M M'SIBIH**	Présent	**M TROUVE**	Présent
M GELDES	Présent	**MME PELTIER**	Présente	**MME VINIT**	Présente
M GIRAUD	Présent	**M PERPETE**	Présent	**MME YNESTA**	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur TROUVE Fabrice

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18H35, sous la présidence de madame Marie-Rose DI BERNARDO.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2021

Le PV est adopté à l'unanimité.

♦ DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- De signer la proposition d'URBELEC pour le remplacement de l'éclairage des courts de tennis pour un montant de 14 576 € HT.

- De signer la proposition d'honoraires de Sud Etudes Engineering pour l'étude d'impact du système de chauffage des locaux CCAS-PM et Salles d'activités pour un montant de 650 € HT.

- De signer la convention de mise à disposition avec SPORT OBJECTIF + suite à un accroissement temporaire d'activité sur l'ALSH, de M. LEBRE Nans à durée déterminée du 17/02/2021 au 31/12/2021, temps plein 35 heures au tarif de 400 €/mois

- **INFORMATIONS ET DEBATS:**

- **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE** présenté par madame Marie-Rose DI BERNARDO

  Arrivée de Monsieur Roland GIRAUD à 18h50.

  A) L'EXECUTION DU BUDGET 2020 :

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats de la commune de Villeneuve font apparaître des excédents cumulés qui s'élèvent à : **1 882 436.57** € en fonctionnement et **– 19 644.02 €** en investissement.

Pour l'exercice 2020, les excédents apparaissent dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	BUDGET + DM	TOTAL LIQUIDE
dépenses	4 203 935.00 €	4 100 110.64 €
recettes	4 460 435.00 €	4 429 651.03 €
Excédent	**256 500.00 €**	**329 540.39 €**
Report résultat antérieur au 01/01/N	**1 552 896.18 €**	**1 552 896.18 €**
Résultat cumulé au 31/12/N avant couverture du déficit d'investissement		**1 882 436.57 €**

INVESTISSEMENT	BUDGET + DM	TOTAL LIQUIDE	RAR
Dépenses	1 981 367.10 €	1 325 853.52 €	330 679.79 €
Recettes	2 024 224.90 €	1 263 351.70 €	386 552.05 €
Résultat d'exercice au 31/12/N	**42 857.80 €**	**-62 501.82 €**	**55 872.26 €**
Report résultat antérieur au 01/01/N		**42 857.80 €**	
Résultat cumulé au 31/12/N (après financement des RAR)	**0.00 €**	**-19 644.02 €**	

B) COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE EXERCICE 2020 RESULTAT D'EXERCICE AU 31/12/N

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT

DEPENSES	330 679.79
RECETTES	386 552.05
SOLDE	55 872.26

Il est à préciser que les restes à réaliser sont validés et prennent en compte uniquement les engagements constatés en comptabilité au 31 décembre 2020.

Les principales dépenses reprises en restes à réaliser sont liées à :

- Acquisition d'un logiciel chorus : 1242 €,
- Acquisition d'un camion poly-benne : 66 300 €,
- Acquisition d'un véhicule pour la police municipale : 24 000 €,
- Acquisition foncière : 13 529.43 €
- Acquisition de mobilier administratif : 1 055.18 €,
- Travaux de sécurité (vidéo protection) : 95 400 €,

- Travaux de voirie - chemin d'accès Saint-Jean, et chemin des Louves: 48 162 €
- Honoraires architecte - chemin des 4 tours : 1 803.12 €
- Ecole Elémentaire : connectique nouvelle chaudière : 2 676 €
- Pôle Ricaude – frais d'études et bornes forains: 19 250 €,
- Clos de Bouichard – terrains et réseaux de voirie : 1 500 €,
- Pigeonnier de l'Ange – Acquisition de terrain : 1 009 €,
- Extension cantine – Travaux en cours (décompte général définitif) : 38 427.43 €,
- Extension crèche – acquisition de mobiliers secteurs bébé-moyens et grands: 5 299.20 €,
- Extension crèche – Réseau assainissement (tabouret siphoïde) : 1 934.70 €
- Rénovation bâtiments communaux –TGBT AGORA) et, menuiserie salle d'activités : 2 001.90 €,
- Aménagement école maternelle : 600 €,
- Construction école de cycle – Frais d'études : 6 000€.

Les principales recettes en reste à réaliser sont :

- DETR 2020 – Ecole numérique et chaufferie élémentaire : 21 957.83 €,
- DETR 2019 – Travaux de sécurité : 39 750 €,
- FODAC 2020 – Véhicule PM : 5 039.92 €,
- FRAT 2020 – Extension cantine : 200 000 €,
- DETR 2018 – Extension cantine : 119 804.30 €,

BESOIN POUR COUVRIR LES RAR 2020

	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE APRES FINANCEMENT DES RAR
INVESTISSEMENT	-19 644.02	55 872.26	36 228.24
FONCTIONNEMENT	1 882 436.57		1 882 436.57
TOTAL	1 862 792.55	55 872.26	1 918 664.81

	RESULTAT DE CLOTURE N-1	AFFECTATION DE RESULTAT EN INVESTISSEMENT	EXECUTION N	RESULTAT DE CLOTURE N (AVANT COUVERTURE DES RAR EN INVESTISSEMENT)
INVESTISSEMENT	42 857.80		-62 501.82	-19 644.02
FONCTIONNEMENT	1 852 896.18	300 000.00	329 540.39	1 882 436.57
TOTAL	1 895 753.98	300 000.00	267 038.57	1 862 792.55

Il est précisé que le total du tableau ci-dessus s'entend comme un résultat cumulé après financement des restes à réaliser.
Il n'y a pas de besoin de financement des restes à réaliser en 2020, il est constaté un excédent de financement de 36 228.24 €.

Il ne sera pas nécessaire d'affecter de résultat de fonctionnement en section d'investissement pour couvrir un besoin de financement.

Situation financière de Villeneuve dans la strate des communes de 3.500 à 4.999 habitants :

La population totale au 01er janvier 2021 constatée et notifiée par l'INSEE suite au recensement de 2019 s'élève à 4 336 habitants (4 259 population légale + 77 population comptée à part) contre 4 271 en 2020.

C). LES RECETTES DE LA COLLECTIVITE

Le produit de fonctionnement est de 4 425 892.03 € (4 429 651.03 € - 3 759 € *opérations d'ordre*) soit 1 036 € / hab. pop. Insee (4 271 habitants) pour 1 065 € / habitant en 2019.

Ce chiffre, qui traduit le niveau des ressources totales hors opérations d'ordre, intègre toutes les dotations, attributions et recettes encaissées par la commune.

Repartition des recettes de fonctionnement en 2020

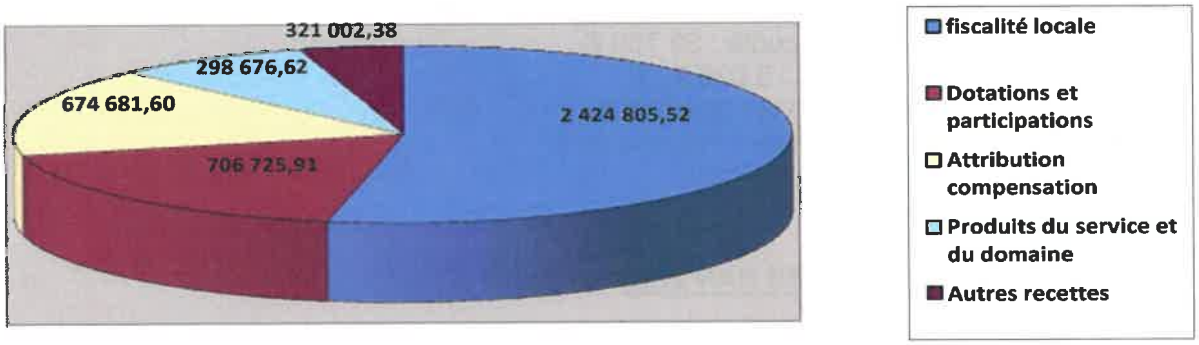

année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fiscalité locale	2 168 848.50	2 202 532.10	2 243 813.31	2 331 049.35	2 375 942.76	2 424 805,52
Dotations et participations (DGF,DSR, Compensation TP TH DCRTP, CAF)	843 194.46	795 306.56	774 912.66	797 174.66	816 499.13	706 725,91
Autres recettes fiscales (attribution compensation)	724 139.78	724 139.78	724 139.78	724 139.78	724 139.78	674 681,60
Produits du service et du domaine				365 776.52	361 353.19	298 676,62
Autres recettes (atténuation de charges, produits de gestion courante, produits financiers, produits exceptionnels				202 734.29	190 819.74	321 002.38

Total recettes				**4 420 874.60**	**4 581 254,03**	**4 425 892,03**
nombre d'habitant	3 881	4 048	4 048	4 094	4 196	4 271
Recettes totales – attribution compensation/ nb habitant				902.96 €	919,24 €	878,30 €
Recettes (Impôts et taxes) / habitant	589.51	561.68	·566.84	569.38 €	566 ,24 €	567,74 €

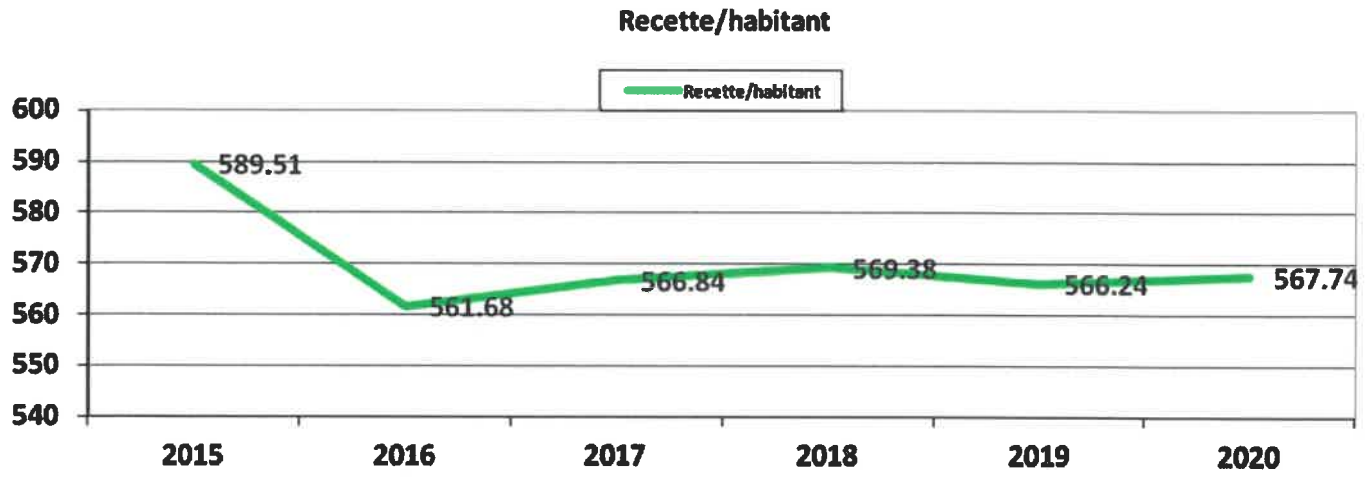

C 1. Impôts locaux :

2 173 779 € soit 508,96 € / habitant (ratio 2bis) contre 512,19 € en 2019, le ratio préconisé DGFIP 2018 est 624 €/habitant.

Ce chiffre traduit le niveau global des ressources fiscales. Elles ne reposent, en fait, que partiellement sur les foyers Villeneuvois. En effet, il s'avère qu'environ 33% de la Taxe Foncière est supporté par les établissements industriels et les entreprises (bases valeurs locatives des locaux professionnels 2020 = 2 031 457€ sur 6 230 983 € de base totale, la base 2021 des locaux professionnels sera de 2 034 144 €).

Mémo : Les taux d'impositions inchangés depuis 2009, ont été augmentés en 2016 pour la taxe d'habitation et le foncier bâti.

	2015	**2016**	***2017***	***2018***	***2019***	***2020***	***Moy Départ. (2019)***	***Taux moyens communaux nationaux (2019)***
Taxe d'Habitation	6.99	7.27	7.27	7.27	7.27	7.27	19.11	24.56
Taxe sur le Foncier Bâti	25.76	26.28	26.28	26.28	26.28	26.28	28.26	21.59
Taxe sur le Foncier NB	86.56	86.56	86.56	86.56	86.56	86.56	65.92	49.72

Evolution de l'impôt (TH, TFB, TFNB) depuis 2015 : (Etat 1259)

année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH	443 655	455 473	460 336	468 915	476 403	487 163
TFB	1 420 423	1 488 007	1 517 670	1 543 687	1 603 080	1 638 242
TFNB	53 494	59 740	52 109	52 801	60 470	51 971
total	1 917 572	2 003 220	2 030 115	2 065 403	2 132 371	2 177 376
variation du produit					3.24 %	2.11%

Dotations de l'Etat : Dotation globale de fonctionnement (DGF) et la Dotation de solidarité rurale (DSR)

316 567 € soit 74.12 € / hab. pop. Insee contre 77.07 € en 2019.
Le tableau ci-dessous démontre une baisse de 6 822 € par rapport au montant de l'année de 2019 représentant une diminution de 2.11% sur l'année, contre -4.92% en 2019.

Année	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
DGF – DSR	424 071	373 701	339 378	331 869	323 389	316 567
part DGF - DSR / habitant	109.27	92.32	83.84	81.06	77.07	74.12
% de variation de la dotation / habitant	-14.38%	-14.38%	-14.38%	-2.74%	-4.92%	-2.11%

DGF + DSR

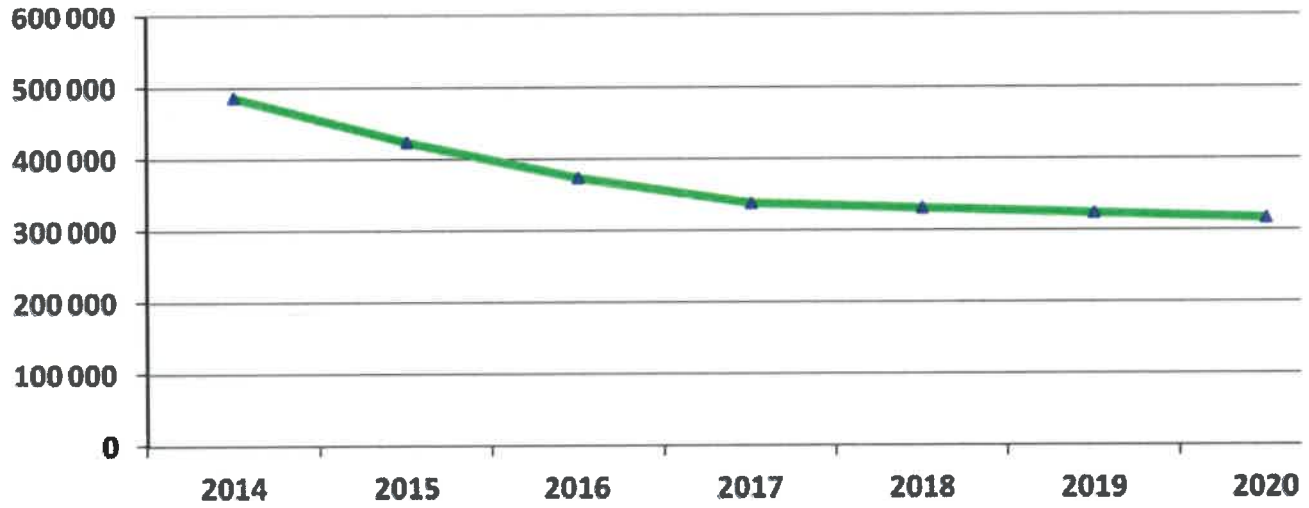

Cette qualité de gestion s'inscrit parfaitement dans les préconisations de la Loi de Finances 2020 recommandée aux collectivités locales, avant connaissance du contexte sanitaire.
Le pourcentage de charges de personnel reste lié à l'ensemble des services proposés (crèche, ALSH, petite enfance), et ne peut-être comparé qu'à situation égale, des recettes sont perçus en contrepartie.

Les charges de personnel représentent 2 475 903.74 € soit 60.39% du montant total des dépenses de fonctionnement, contre 58.39% en 2019. Cette augmentation est spécifiquement liée aux renforts et remplacements suite au contexte sanitaire COVID, au versement de la prime COVID d'environ 42 000 € et, au versement d'une indemnité de licenciement pour 8 000 €.
Il est rappelé que les charges de personnel pour être appréciées convenablement devraient être diminuées des remboursements d'indemnités journalières perçues qui ont été de 38 720.57 € en 2020 du fait d'un niveau d'absences de longue durée important malgré tout en baisse par rapport à 2019 en raison d'un départ en retraite pour invalidité, d'un licenciement et, de la reprise d'un agent en arrêt maladie depuis 3 ans, au service de restauration scolaire.

D.2 Répartition des dépenses de fonctionnement

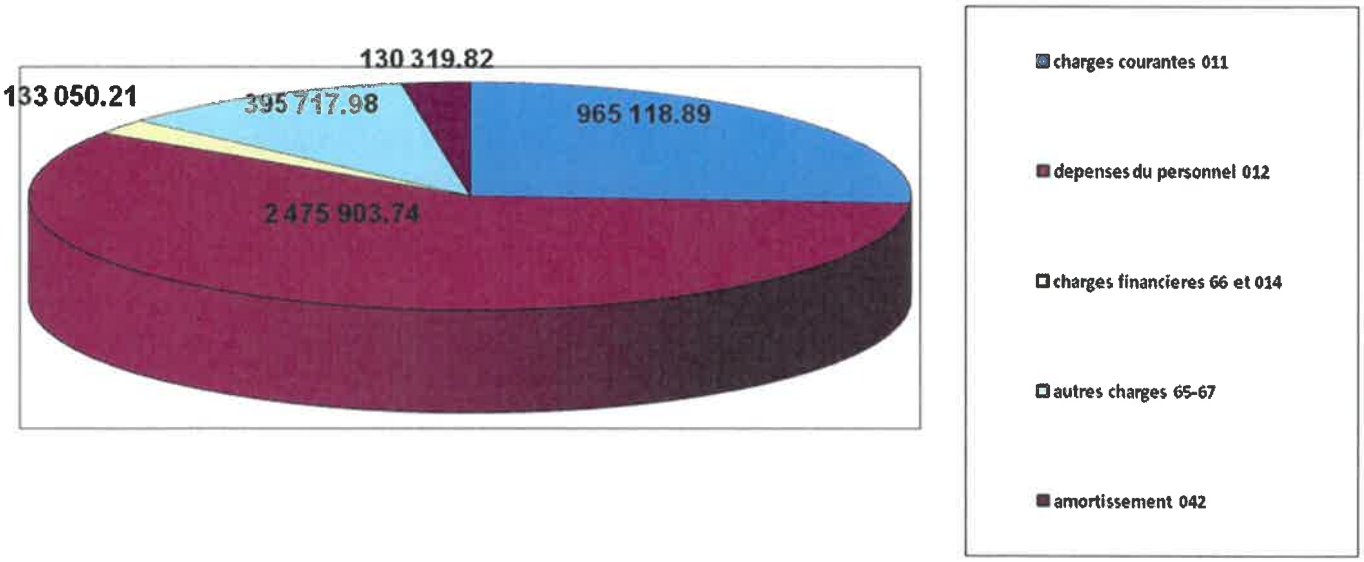

D.3 Répartition des charges du personnel (salaires et charges sociales) en 2020 par service

Dépenses de personnel 2020	montant	effectif
police municipale	86 984	2
administratif	373 601	10
technique	443 663	9 + renforts d'été
jeunesse /enfance/CCAS (33 554)	1 605 209	42 titulaires ou permanents
total	2 509 457 (CCAS compris)	

Evolution de la DGF-DSR par habitant

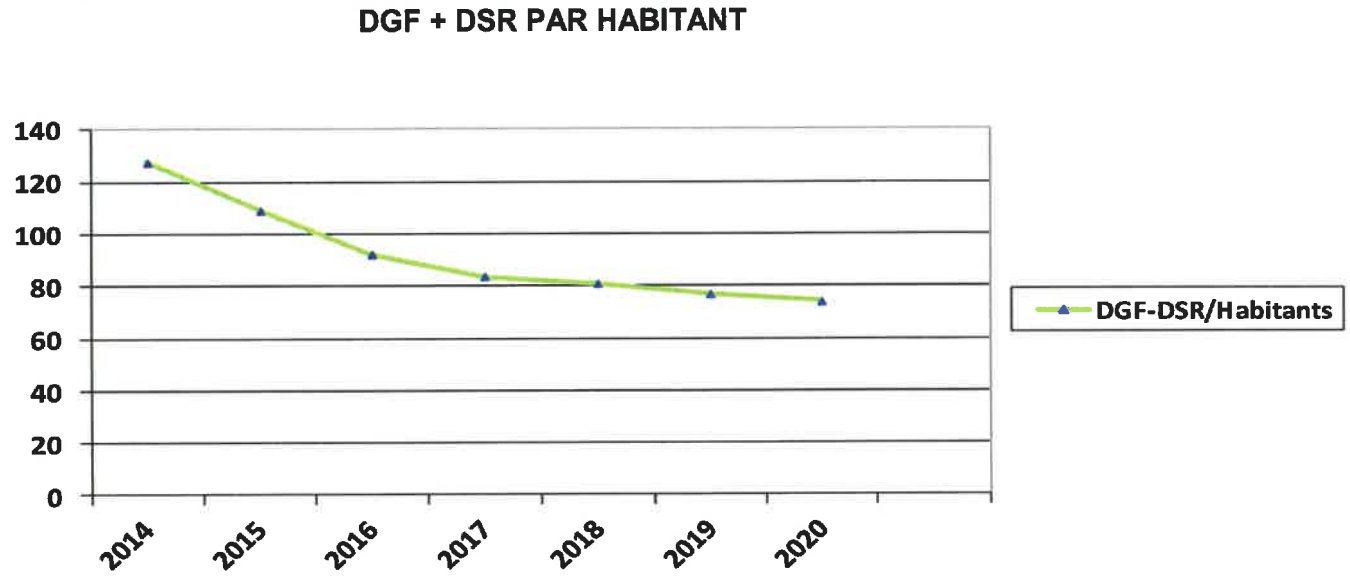

Monsieur Le Maire se présente à 19h20 en séance et prend la présidence du conseil municipal.

Il est relevé que les dotations baissent chaque année, madame DI BERNARDO précise que dès lors que le potentiel fiscal est faible les dotations de l'Etat diminuent. Seules les dépenses sont maitrisables pour réaliser des économies.

C.3 Attribution de compensation reversée par DLVA.

674 681 € soit 157.97 € / habitant contre 172.58 € en 2019, cette diminution est liée au transfert de la compétence « gestion des eaux urbaines et pluviales ».

D) LES DEPENSES DE LA COLLECTIVITE

D.1 Charges de fonctionnement réelles : **4 100 110.64 €**, soit 959.99 € / hab. pop. Insee contre 971.41 €, soit une diminution de 1.18% malgré toutes les dépenses non prévues liées au COVID.
Le ratio pour des communes de même strate est de 839 € / habitant *(Statistique 2018 – DGCL 2020)*

Dans cette strate de 3 500 à 5 000 habitants, le niveau des dépenses peut varier sensiblement en fonction du niveau de services mis en place par la collectivité (crèche, ALSH, petite enfance).

Charges de fonctionnement réelles hors opération d'ordre : **3 969 790.82 €,** soit 929.48 € / hab. pop. Insee contre 947.03 € en 2019 soit une diminution de 1.86%.

La comparaison du ratio d'analyse des dépenses de fonctionnement de 2020 à 2019 laisse apparaître une bonne maitrise des dépenses de fonctionnement alors que la qualité des services, malgré le contexte sanitaire, a été maintenue voire améliorée. Il est à préciser qu'environ 100 000€ de dépenses de fonctionnement ont été liées à la COVID (masques, solution hydro alcoolique, produits d'entretien, habillement, équipements de protection, remplacements et renforts sur tout le secteur petite enfance, primes aux agents).

Précisons que ces données de coûts n'intègrent pas les atténuations de charges ou compensations dont peut bénéficier la commune au titre du remboursement des salaires.

repartition des charges du personnel par service en 2020

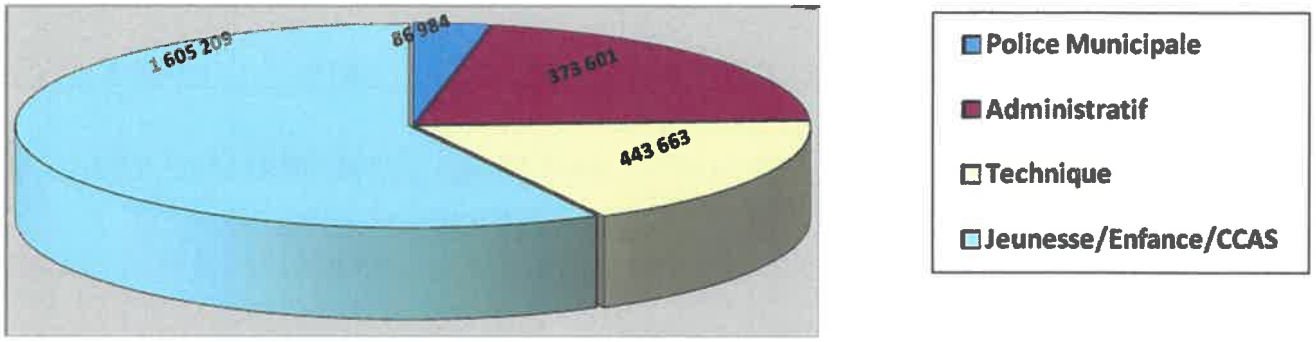

D.4 *Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2015*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
charges courantes 011	1 033 272.09	924 697.99	880 497.42	1 016 583.83	1 058 473.45	965 118.89
dépenses du personnel 012	2 056 872.48	2 081 815.46	2 207 245.95	2 313 456.97	2 379 795.23	2 475 903.74
charges financières 66 et 014	221 919.26	184 727.54	206 028.42	142 235.64	138 079.68	133 050.21
autres charges 65-67	390 121.95	390 825.27	391 158.15	445 997.22	397 399.68	395 717.98
amortissements 042	134 061.61	138 281.25	131 818.10	87 314.58	102 259.60	130 319.82
total	**3 836 247.39**	**3 720 347.51**	**3 816 748.04**	**4 005 588.24**	**4 076 007.64**	**4 100 110.64**

E) COMPARATIF EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES

Evolution des charges et des recettes par habitant

L'évolution des charges de personnel est marquée par les renforts de personnel sur les services de la petite enfance, jeunesse et animation, pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.

année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
dépenses fonctionnement	3 836 247.39	3 720 347.51	3 816 748.04	4 005 588.24	4 076 007.64	4 100 110.64
recettes fonctionnement	4 275 032.81	4 288 448.19	4 350 636.29	4 420 874.60	4 581 254.03	4 425 892.03
nombre d'habitant	3881	4048	4048	4 094	4 196	4 271
dépenses fonctionnement par habitant	988.47	919.06	942.87	978.40	971.40	959.99
recettes fonctionnement par habitant	1 101.53	1 059.40	1 074.76	1 079.84	1091.81	1 036.27

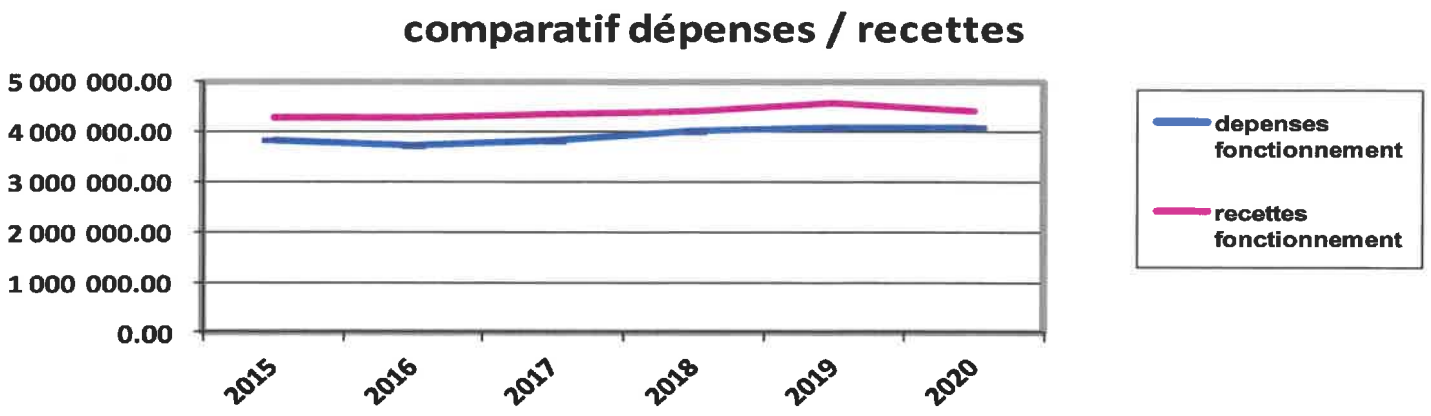

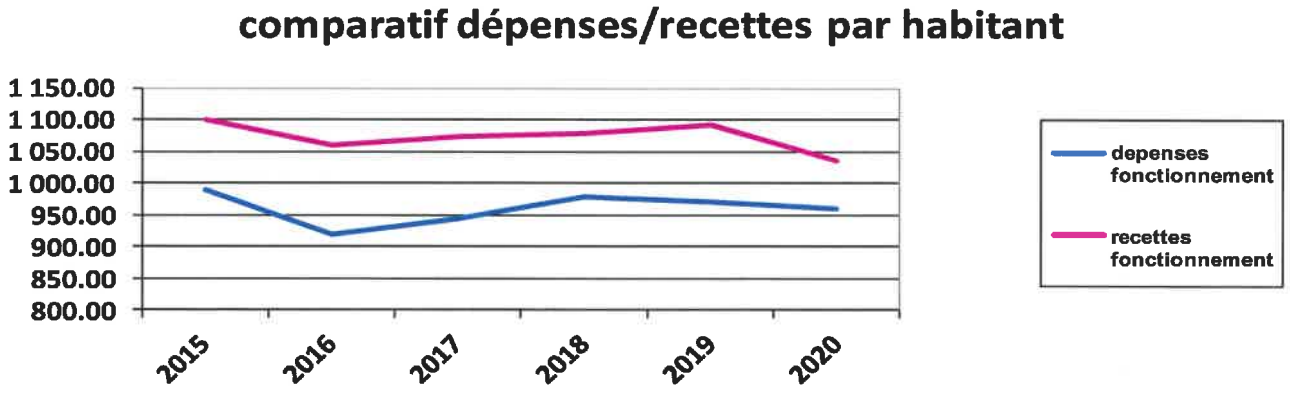

Il est précisé que la chute des recettes de fonctionnement d'environ 55 € par habitant est en sus des baisses de dotations, impactées par la perte des recettes facturées aux familles (restauration scolaire, ALSH, crèche).

F). EVOLUTION DE LA PART D'AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE DE 2015 A 2020

La Capacité d'Autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement (différence entre les produits réels hors produits de cessions d'immobilisation et les charges réelles hors valeurs comptable des immobilisations cédées) utilisable pour financer les opérations d'investissement : remboursement du capital d'emprunt et d'opérations d'équipement.

F.1 En 2020, la Capacité brute d'autofinancement est de 431 349.96 € est de 100.99 € / hab. pop. Insee, elle a diminué contre 123.55 € en 2019 du fait que la collectivité a moins encaissée de recettes au titre des services apportées aux familles.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF	438 785.42	568 100.68	533 888.25	415 286.36	518 431	431 349.96

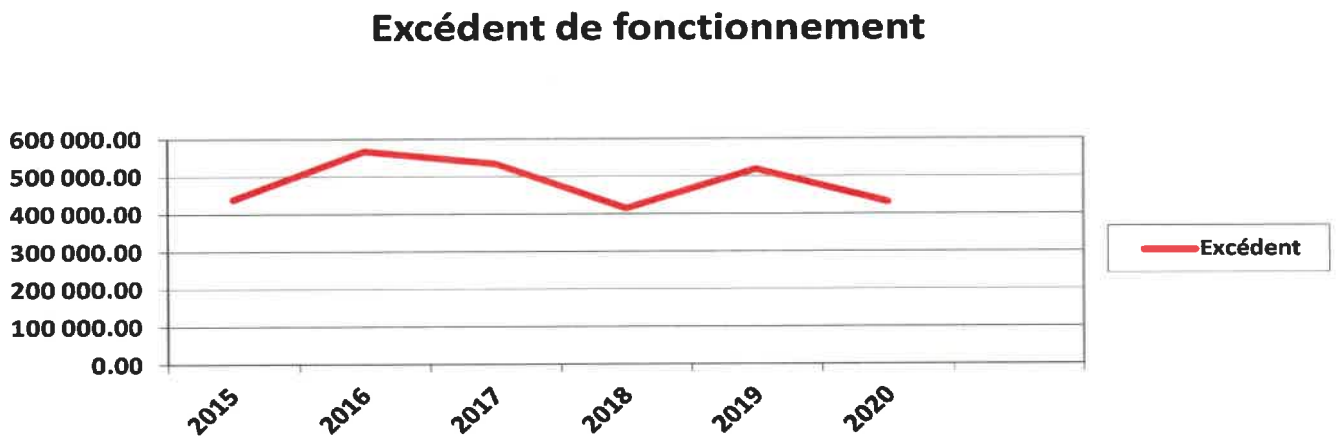

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT

année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
résultat de clôture	2 209 289,15	1 992 200,35	2 363 124.56	1 617 649.79	1 852 896.18	1 882 436.57

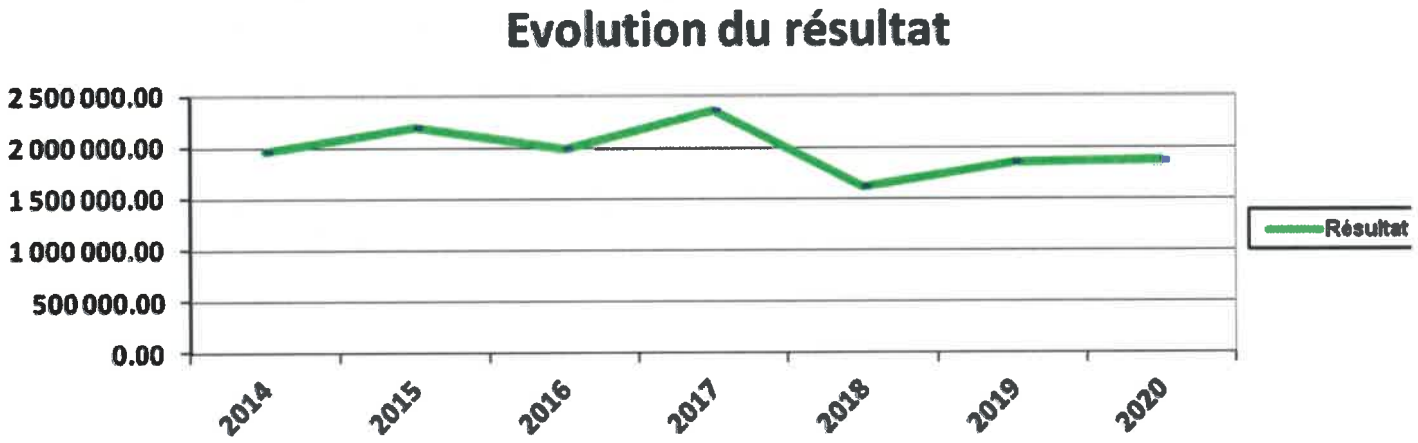

L'affectation de résultat en 2020 d'un montant de 300 000 € au budget d'investissement est modérée pour couvrir les besoins de financement des programmes en cours, en considérant que les investissements en 2020 ont été réalisés à hauteur de 1 325 853.52 €, soit 67% des prévisions budgétaires. Compte tenu des engagements, les RAR s'élèvent à la somme de 330 679 € au 31 décembre 2020.
Un emprunt de 380 000 € a contribué à l'équilibre de la section et notamment, au financement partiel des travaux d'extension du restaurant scolaire.

Depuis 2014, 2.88 M€ ont été dégagés pour l'autofinancement de l'investissement.

F.2 La Dette au 31/12/2020 :

3 016 422.56 € soit 706.25 € / hab. pop. Insee contre 689.54 € en 2019. Pour les communes de même strate, le ratio Encours de dette / population est de 743 € /habitant *(Source DGFIP 2018 – Publié par la DGCL en 2020).*

L'endettement constaté au 31/12/2020 comprend le capital d'emprunt contracté en 2020 d'un montant de 380 000 € pour financer le programme d'investissement.

Madame DI BERNARDO précise qu'un emprunt contracté en 2007 auprès du crédit foncier, au taux de 4.365% pour le financement du campus scolaire représente 123 000 € d'annuité soit 37% environ, du total.

Virginie THEBAULT demande s'il n'est pas possible de renégocier cet emprunt ?

Marie-Rose DI BERNARDO précise que le montant de l'indemnité actuarielle prévue dans le contrat de prêt s'élèverait à peu près à 300 000 euros, c'est le montant des intérêts qui pourrait être économisé en cas de renégociation, et qu'elle reste en contact avec le crédit foncier.

F.3 Evolution de la capacité nette d'autofinancement de la commune depuis 2015

année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute après remboursement des intérêts d'emprunts	235 369.20	213 493.27	342 155.00	415 286.36	518 431	431 349.96
Epargne nette après remboursement du capital des emprunts	134 193.59	103 160.01	243 123.81	171 888.25	269 153	174 464.27

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Notre épargne brute est de 431 349.96 € et, la capacité de désendettement est 3 016 422.56 / 431 349.96 = 6.99, cela signifie que la collectivité a une capacité de désendettement de 7 ans, elle est plutôt en bonne situation financière.
En effet, ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

La règle d'or est de 11 à 13 ans et, la situation idéale est inférieure à 10 ans.
Cette situation doit se maintenir et ne pas se dégrader. En effet, plus on emprunte, plus le résultat de fonctionnement doit être important car il doit excéder le montant du remboursement en capital de l'exercice suivant.

Il est précisé qu'au 01/01/2022, le capital restant dû s'élèvera à 2 767 377.70 € sans nouvel emprunt et d'ici le 31/12/2022, le capital restant dû s'élèvera à 2 526 515.29€, soit une diminution depuis le 01/01/21 de 16%.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.
Pour la commune l'épargne nette est de 431 349.96– 256 885.69€ = 174 464.27 €.
La capacité d'autofinancement de la commune doit encore s'améliorer. L'exercice 2020 permet de dégager un résultat de fonctionnement d'environ 330 000 € après financement des charges d'emprunt en intérêts et capital.

G) PERSPECTIVES POUR 2021 :

G.1 Dépenses De Fonctionnement

Un résultat de fonctionnement excédentaire de 329 540.39 € en augmentation de 37.75% par rapport à l'année 2019 (239 246.39 €).
Le résultat de fonctionnement cumulé à la clôture 2020 s'élève à la somme de 1 882 436.57 €, le résultat d'investissement cumulé à la clôture 2020 s'élève à la somme de – 19 644.02 € dont un résultat d'exercice déficitaire 2020 de -62 501.82 €.
Un résultat cumulé à la clôture 2020, toutes sections confondues, d'un montant de 1 862 792.55 €, et après financement des restes à réaliser de 1 918 664.81 €.

Il est précisé que dans le résultat de fonctionnement, la pénalité SRU d'environ 60 000€ dont la commune a été exonérée pendant deux ans, n'apparait pas en dépenses et aurait tendance à diminuer le résultat d'autant. Une dépense de 52 100 € est prévue en 2021.

Pour autant ces résultats sont à prendre avec prudence et sans excès d'optimisme.

Le résultat dégagé s'est légèrement amélioré car la commune a su maitriser l'évolution des dépenses à caractère général, malgré le contexte sanitaire dégradé, -8.82% au total par rapport aux réalisations 2019.

La commune dégage une épargne nette de 174 464 € soit -35 % par rapport à 2019, après avoir remboursé l'annuité de la dette 2020 d'un montant total de 328 882.38 € (243 015.51 € de capital et, 85 866.87 € d'intérêts). Il est à noter qu'en 2019, une reprise

comptable des amortissements pratiqués à tort, des immeubles de rapport d'environ 80 000€, avait amélioré le montant des recettes de fonctionnement.

La maîtrise de nos dépenses est un atout majeur bien que notre marge de manœuvre à ce titre nous semble toujours assez restreinte.
Il est à préciser que le parc immobilier de la commune est vieillissant et d'importantes dépenses de remise en état ou de mise en conformité ont été engagées chaque année depuis 2019 et, sont à reconduire en 2021 et, dans les années à venir.

La programmation pluri annuelle des dépenses futures sur l'ensemble des bâtiments communaux est en cours d'élaboration.

Pour l'année 2021, il sera donc nécessaire de prévoir encore des dépenses importantes sur l'entretien et la remise en état des bâtiments (peintures, changements de radiateurs, menuiseries extérieures, mise en conformité électrique).

En 2020, le complément indemnitaire annuel (CIA) a été reconduit en respectant une enveloppe allant de 20 000 à 22 000 € à laquelle s'est ajouté le versement de la prime COVID pour 42 000 €.

Le renfort d'effectifs ponctuel dans les services jeunesse/enfance et petite enfance a fortement impacté les charges de personnel et un effort important est à faire en 2021.

La régie petite enfance permet un taux de recouvrement des créances de l'ordre de 98% : loyers, cantine, crèche et garderie ....

Le budget 2020 a encore supporté la prise en charge de 4 600 € d'admissions en non-valeur et de créances éteintes.

Un travail sur les tarifs doit absolument être engagé d'ici la fin de premier semestre pour faire une proposition d'évolution éventuelle au mois de septembre, d'autant que les services de la CAF ont demandé qu'avant la fin de l'année, soit mis en place un tarif modulé pour les journées d'accueil en extrascolaires et périscolaires afin que la commune continue de bénéficier de la prestation enfance jeunesse.

On constate donc que nos axes d'optimisation des dépenses de fonctionnement sont toujours réduits, à périmètre identique de services rendus à la population.

G.2 Recettes De Fonctionnement

Pour l'année 2020, la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de 11.21% par rapport à l'année 2019 ce qui représente une perte de 16 210 €, quant à la dotation de solidarité rurale, elle a augmenté de 5.26 % par rapport à l'année précédente.
Il est évident que l'augmentation incontournable des dépenses et la diminution certaine des recettes affectent chaque année le résultat de fonctionnement et donc, la capacité d'autofinancement.

Une augmentation des tarifs cantine, garderie, ALSH pourrait apporter une légère augmentation des produits des services et permettre de suivre l'évolution des coûts.

En 2020, nous avons décidé de ne pas augmenter le montant du taux de nos impôts locaux même de manière réduite. Aucune augmentation de la fiscalité locale n'a été faite depuis 2016. Pour maintenir l'équilibre budgétaire, une augmentation de la taxe sur le foncier bâti doit être envisagée à hauteur de 3%. Cette projection a été présentée en commission finances de fonctionnement, cela représente une augmentation du produit d'environ 50 000 euros qui devra être examinée par le conseil municipal.

L'exonération progressive de la taxe d'habitation dont bénéficie une partie de nos foyers doit être compensée en totalité par l'Etat. La notification des bases 2021 se fera le 31 mars. Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale du foncier bâti sera reversée aux communes. Ce transfert se traduit à compter de 2021 par un « rebasage » du taux de Taxe foncière.
Ainsi pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département, auquel s'appliquera un coefficient correcteur (coco). Le taux du département des Alpes de Haute Provence est de 20.70%.

L'administration fiscale communiquera les bases modifiées le 31 mars.

Grégory DENIZE demande si DLVA prévoit de reverser des richesses à la commune ?

Serge FAUDRIN explique le mécanisme de calcul des charges transférées à DLVA et, le montant figé de l'attribution de compensation reversée aux communes.
Le seul moyen qui permettrait la révision du montant de l'attribution serait de l'intégrer dans la mise en place d'un pacte fiscal et financier, définissant un projet de territoire.

G.3 Investissements

Les restes à réaliser 2020 représentent 330 679.79 € en dépenses et 386 552.05 € en recettes.

Les prévisions du budget primitif 2021 devront porter :

- sur des programmes inscrits en restes à réaliser : la finalisation de l'extension du restaurant scolaire, l'installation de la vidéo protection, l'acquisition d'un camion polybenne pour le service technique et d'un véhicule pour la police municipale, des travaux de voirie au chemin des Louves, chemin de St Jean, des frais d'études et du matériel crèche.

- sur l'inscription de programmes dont les frais d'études ont été engagés en 2020 : L'aménagement de la place de la Ricaude et la construction d'une école de cycle.

- sur de nouveaux programmes : l'accessibilité de l'hôtel de ville (réalisation d'un parvis plus accessible au PMR), l'aménagement de la salle de garderie élémentaire en classe, changement du chauffage de l'école maternelle, la rénovation de sanitaires à l'école maternelle (partie ancienne du bâtiment), l'acquisition d'un écran cinéma à la salle des fêtes et des chaises plus confortables, la construction du bar-tabac, l'école de cycle.

Des dossiers de financements ont été préparés et envoyés aux services de l'Etat, leur demandant de nous accompagner sur des projets dont le coût de réalisation est assez important pour notre collectivité mais dont la nécessité est avérée.

Il convient de considérer que l'année 2021 est une année charnière en termes d'investissements :

- elle précède la mise en œuvre ou initie des programmes d'importance et nécessaires,
- un nombre significatif de travaux de mise à niveau, de maintien en état de nos installations s'impose,
- nous devons poursuivre les travaux portant sur les installations concernant les services apportés à nos concitoyens ou leur consolidation.

Par voie de conséquence, nous devons être attentifs au choix des projets que nous inscrivons au budget 2021, car nos engagements d'aujourd'hui ont forcément un impact sur nos capacités d'investissement futures.
Nous devons raisonner à moyen et long terme au vu de l'importance de nos projets pour les années à venir.

De surcroît, nous devons intégrer dans nos investissements, la mesure de leur impact sur nos dépenses de fonctionnement futures : énergie, maintenance…….

Marie-Rose DI BERNARDO évoque quelques orientations budgétaires 2021 visant à optimiser les dépenses, rationnaliser les services et, apporter des recettes nouvelles. Cette lettre de cadrage budgétaire sera adressée à l'ensemble des services municipaux. L'objectif affiché, 10% d'économie, prendra plusieurs années.
Les méthodes de fonctionnement des services sont à revoir afin de parvenir à maitriser les dépenses.

Une programmation pluriannuelle des investissements est en cours de mise à jour afin de prévoir les enveloppes annuelles et engager une prospective financière sur les cinq années à venir.
La tarification des services de restauration scolaire, d'ALSH et périscolaires à compter du mois de septembre 2021 est à examiner.
Une tarification modulée est demandée par la CAF sur les activités périscolaires et extrascolaires avant le 31/12/2021.

Une augmentation de 3% de la taxe sur le foncier bâti semble nécessaire pour l'équilibre des années à venir, le projet de budget présenté en commission finances de fonctionnement l'a intégré dans son équilibre.

2021 sera une année de transition avant le démarrage de lourds projets d'investissement dans les années futures (école de cycle, extension des salles d'activités, centre ancien tranche 3), c'est pour cette raison que l'affectation en investissement et le montant de l'emprunt à réaliser doivent être limités en 2021.

Madame Georgette ROUZAUD demande si la collectivité devra emprunter sur les projets futurs ? Si oui, ne pouvons-nous pas envisager de prévoir un réaménagement en regroupant les emprunts ?

Serge FAUDRIN répond que l'on regarde aussi cette option.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du déroulement de ce débat.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20H10.

Le Maire,

Serge FAUDRIN

Secrétaire de séance,

Fabrice TROUVE